

Enseignement

REF : DEEENS2013005

Signataire : MA

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Nouveaux rythmes scolaires : lancement de l'appel à projets

EXPOSE :

Dans le cadre de l'application des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2013, la Ville propose de lancer un appel à projets en direction des associations, des organismes de droit public ou privé.

Cet appel à projets a pour vocation la mobilisation de compétences dans les domaines :

- Sciences et techniques
- Art et Culture (théâtre, musique, danse, arts visuels, spectacles, pratiques artistiques...)
- Expressions manuelles (expérimentations diverses, bricolage, modélisme et autres travaux manuels)
- Activités physiques et sportives (celles-ci seront proposées dans le cadre de l'école municipale des sports)
- Citoyenneté – prévention (santé, routière...)
- Patrimoine : découverte in situ, ateliers de pratique...
- Valorisation des langues maternelles
- Découverte des langues (en particulier l'anglais)
- Accès aux nouvelles technologies
- Développement durable
- Projets favorisant le mieux vivre ensemble et l'éducation à l'altérité
- Santé et nutrition...

Le projet de la Ville prévoit en effet 2 temps d'activités périscolaires supplémentaires pour chaque enfant à raison, de deux fois une heure et trente minutes par semaine de 14h30 à 16 heures.

La moitié des écoles appliquera le dispositif le lundi et le jeudi et l'autre moitié le mardi et le vendredi.

Les modalités de réponse sont détaillées dans l'appel à projets joint en annexe.

Un jury composé d'élus, de représentants de l'administration et de personnalités extérieures reconnues comme experts, désignera les associations ou organismes retenus.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2013005

Signataire : MA

OBJET : Nouveaux rythmes scolaires : lancement de l'appel à projets

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de loi de refondation de l'école de la République,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires,

Vu l'article L 521-12 du Code de l'Education,

Vu la circulaire interministérielle du 20 mars 2013 relative au Projet éducatif de territoire,

Vu le budget communal,

Vu le courrier du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Saint-Denis du 9 avril 2013 accordant à la ville les deux dérogations demandées, à savoir deux journées scolaires de 6 heures et deux journées scolaires de 4 heures 30,

Considérant l'intérêt que représente cette réforme visant un meilleur respect des rythmes des enfants et permettant ainsi d'améliorer leurs conditions d'apprentissage,

Considérant la volonté de la ville de proposer à chaque enfant de nouvelles activités périscolaires complémentaires à celles existantes,

Considérant le présent appel à projets d'animation d'activités périscolaires pour les enfants d'âge maternel et élémentaire des écoles publiques d'Aubervilliers,

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Tous ensemble pour Aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement et Malika AHMED du groupe "Gauche indépendante et citoyenne " s'étant abstenus. Le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre

DELIBERE :

APPROUVE le lancement de l'appel à projets d'animation d'activités périscolaires pour les enfants d'âge maternel et élémentaire des écoles publiques d'Aubervilliers.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué